



Toulouse, le 1^{er} mars 2020

EAU SECOURS 31
10 bis rue du Colonel Driant
31400 TOULOUSE
lucien.sanchez4@wanadoo.fr ;
mariefrancoise.vabre@free.fr

Madame, Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 13 février qui me demande le positionnement de notre liste relativement aux questions que vous posez.

Le voici :

Question 1 : Approuvez-vous le vote du conseil de Métropole du 13 décembre 2018, attribuant la délégation de service public de l'eau à Veolia et celle de l'assainissement à Suez, sur le territoire de la Métropole ?

☒ OUI

☐ NON

Pourquoi ?

Les votes approuvant les délégations de service public de l'eau et de l'assainissement se sont faits à une très large majorité, allant bien au-delà des répartitions politiques habituelles :

POUR les délégations :	84
CONTRE les délégations :	36
ABSTENTION :	13
Non participant au vote :	1

Par ce vote, nous avons permis un grand bond en avant pour la gestion de l'eau et de l'assainissement sur Toulouse Métropole :

- une baisse très forte du prix, obtenant le prix le plus bas des grandes villes de France ;
- un saut qualitatif important pour l'eau potable ;
- un saut qualitatif important pour l'environnement en ce qui concerne le traitement des eaux usées avant rejet dans la Garonne ;
- une multiplication par deux du taux de renouvellement des canalisations pour lutter contre les fuites, et donc le gaspillage ;
- l'instauration d'un contrôle citoyen tant pour l'eau que pour l'assainissement, cas rare en France ;
- l'affirmation du rôle prépondérant de la collectivité grâce au comité métropolitain de l'eau ;
- l'unification du service pour les usagers ;
- la solidarité territoriale proposée par Toulouse au bénéfice des 36 autres communes de la Métropole (leur tarif de l'eau aurait explosé sans cette solidarité territoriale).

Question 2 : Quatre élus sortants de la Métropole, avec le soutien des associations regroupées dans notre Collectif, estimant que l'étude de la Régie n'a pas été menée de façon équitable par rapport aux offres de Veolia et Suez, ont porté plainte au TA. Pensez-vous que leur démarche est justifiée ?

OUI

NON

Pourquoi ?

Un travail très complet a été fait pour étudier la solution de la Régie. Eau Secours, d'ailleurs, a indiqué dans un tract : « *il semble que cette étude soit un bon travail en faveur de la Régie* ». Ainsi, nous pensons que cette plainte au Tribunal Administratif est totalement électorale.

J'ajoute qu'au niveau de la comparaison du tarif entre la Régie et la gestion déléguée, les hypothèses prévues pour la Régie ont été réactualisées en tenant compte des avancées obtenues dans la négociation avec les candidats à la délégation.

Question 3 : Alors que les dernières factures arrivées début 2020 sur Toulouse font apparaître un tarif autour de 4€/m³, pensez-vous que le tarif annoncé pour 2020 par Veolia et Suez de 2,95€/m³ montre que Veolia (ex CGE) qui a géré pendant 30 ans l'eau et l'assainissement sur Toulouse, a dû réaliser des bénéfices très importants sur le dos des usagers domestiques ?

OUI

NON

Pourquoi ?

Tout d'abord, je vous précise que vous faites une erreur : le tarif n'est pas de 2,95 € mais de 2,91 € par m³, pour une facture de référence de 120 m³.

Il s'explique par une situation que vous connaissez parfaitement. En 1990, Véolia a récupéré un service lourdement endetté : la société a pris à sa charge la dette initiale importante de 105 M€ (valeur 2018) et a amorti cette dette sur les 30 ans. Et, grâce à la bonne négociation de l'époque, la société avait l'obligation de rendre un service sans dette.

Il n'y a donc pas de dette à payer dans le nouveau contrat en ce qui concerne la partie toulousaine (2/3 des abonnés), ce qui permet entre autres cette très forte baisse du prix.

J'ajoute que le contrat de DSP conclu avec Véolia en 1990 a été très largement au bénéfice des Toulousains. En effet, pendant 30 ans, les Toulousains ont bénéficié d'un prix de l'eau inférieur au prix de l'eau de la moyenne des grandes villes : largement inférieur pendant 20 ans et très légèrement supérieur pendant les 10 dernières années.

Question 4 : Si vous êtes élu.e au conseil de Métropole, êtes-vous prêt.e à engager une action immédiate visant à rompre les contrats avec Veolia et Suez ?

OUI

NON

Pourquoi ?

En 2012, la majorité de Pierre Cohen a rompu le contrat de l'eau qui avait été conclu par la ville de Saint-Orens avec Suez. Cette décision a été contestée par Suez, qui a gagné son procès, puisque le Conseil d'Etat a rendu très récemment son jugement définitif qui a condamné la Métropole à verser une somme de 3,5 M€ au titre du préjudice subi par la société Suez.

Si Toulouse Métropole décidait de rompre les contrats de délégation de service public conclus en décembre 2018, nous devrions verser de fortes sommes pour indemniser les délégataires éconduits au titre des dépenses déjà engagées et des préjudices subis.

A l'instar de ce qui s'est passé pour Saint-Orens, les sommes à verser seraient conséquentes, jusqu'à 40M€ soit l'équivalent de 4 groupes scolaires. Et, nous nous retrouverions avec deux régies (une pour l'eau, l'autre pour l'assainissement) sans aucune garantie sur le prix de l'eau dans la durée, alors que les contrats avec Véolia et Suez nous permettent d'avoir cette garantie.

Ma réponse donc, est claire. J'espère que tous mes adversaires vous fourniront une réponse tout aussi claire...

Question 5 : Les compteurs d'eau viennent d'être renouvelés et ont été remplacés par des compteurs de radio relève (voir note en fin de page). Ces compteurs sont neufs ou très récents. Le contrat de DSP prévoit leur remplacement par des compteurs de télé-relève. Approuvez-vous ce choix ?

☒ OUI

☐ NON

Pourquoi ?

Les textes prévoient que la durée de vie des compteurs est limitée à 15 ans. Depuis plusieurs années, le remplacement des compteurs de radio-relève a été ralenti pour permettre le passage aux compteurs de télé-relève.

Ces compteurs de télé-relève (pour lesquels aucune nocivité sur la santé n'a été démontrée) permettront un meilleur suivi en temps réel des fuites et de la consommation pour moins de gaspillage : c'est donc un progrès social et environnemental.

En outre, le programme de mise en place de la télé-relève figure dans le schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil de la Métropole.

Question 6 : Nous revendiquons un juste prix de l'eau qui doit répondre à plusieurs exigences : la qualité de l'eau, un bon entretien du réseau, une solidarité à l'égard des plus démunis (premiers m3 gratuits, tarification progressive), un programme d'économies de la consommation,... Quelle sera votre action pour répondre à ces exigences ?

Pour répondre à ces exigences, je prends l'engagement d'appliquer les contrats de délégation conclus en 2018. Ainsi, nous aurons :

- une excellente qualité de l'eau, qualité encore améliorée pour l'avenir ;
- un excellent entretien des réseaux ;
- une solidarité à l'égard des plus démunis :
Le premier élément d'une tarification progressive, c'est un coût d'abonnement faible. Or, à Toulouse, il est très faible (10 € par an) contrairement à ce qui se pratique dans d'autres villes. Exemple pour diamètre 15 :

- Bordeaux :	57 €
- Nantes :	51 €
- Lyon :	42 €
- Grenoble :	37 €
- Strasbourg :	20 €
- Montpellier :	18 €
- Marseille :	12 €
- Toulouse :	10 €
- Lille :	5 €

Ainsi, plutôt qu'une tarification progressive, nous avons préféré mettre en place un prix au m³ faible et un prix de l'abonnement faible.

En outre, nous avons multiplié par 10 la contribution par le Fonds de Solidarité Logement (et/ou la mise en place d'un chèque eau) pour arriver à 150 000 € par an, payé par Véolia.

En espérant avoir répondu le plus clairement possible à vos questions, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et sincères .


Jean-Luc MOUDENC